



Versement pension alimentaire enfant majeur

Par **sklyd**, le **14/09/2013** à **19:41**

Bonjour, rnje suis marié et trois enfants a charge rnet un enfant de mon divorce .rnje verse une pension alimentaire pour ma fille depuis l' age de ses 3 ans, aujourd'hui huit d un montant de 175 euros or depuis que ma fille est majeur depuis 5 mois et quelle ne vis plus chez sa mère mais chez son petit ami depuis 5 mois aussi. A qui dois-je donner la pension ? car j ai lu que dans ces cas là,qu' Elle était supportée par les 2 parents de manière divisible pourriez vous m éclairer sur se sujet merci a vous tous .rnSalutations . S

Par **cocotte1003**, le **15/09/2013** à **13:07**

Bonjour, vous devez continuer de payer la pension à la personne indiquée sur le dernier jugement. Le montant doit rester le même aussi. Pour changer cela, il vous faut saisir le jaf du domicile de votre fille pour demander soit à changer le montant, soit à la verser directement à votre fille ..., cordialement

Par **villemer**, le **16/09/2013** à **18:21**

voila je suis divorce depuis 2009 et je payais une pension alimentaire pour mes 2 enfants un de 24 ans et l autre de 17 ans mais depuis 2 mois je ne paye plus car je n ai plus de ressources et je suis remarier depuis 2011 est ce que mon epouse doit payer pour moi alors que ce n est pas ses enfants

Par **cocotte1003**, le **16/09/2013** à **18:54**

Bonjour, non votre épouse n'a pas à payer une pension pour vos enfants. Par contre vous devez payer tant qu'il n'y a pas un nouveau jugement qui déterminera le nouveau montant. Saisissez rapidement le jaf du domicile de vos enfants avec ou sans avocat sinon vous risquez une saisie , cordialement